

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 922 421 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
16.06.1999 Bulletin 1999/24

(51) Int. Cl.⁶: **A47D 13/02**

(21) Numéro de dépôt: **97420232.7**

(22) Date de dépôt: **10.12.1997**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

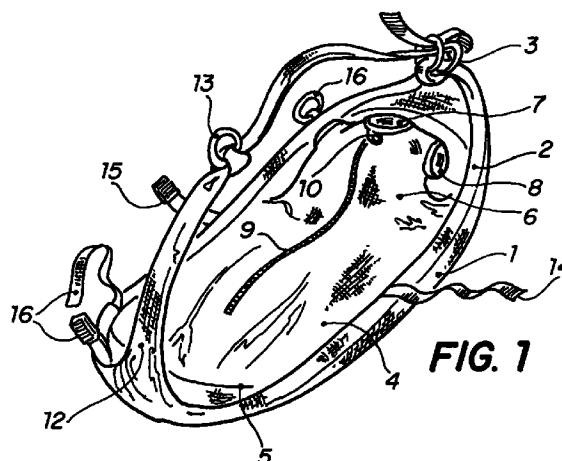
(71) Demandeur: **Paoli, Pierre**
01210 Ferney-Voltaire (FR)

(72) Inventeur: **Paoli, Pierre**
01210 Ferney-Voltaire (FR)

(74) Mandataire: **Moinas, Michel**
Cabinet Michel Moinas
13 Chemin du Levant
01210 Ferney-Voltaire (FR)

(54) **Hamac de sécurité pour jeunes enfants et bébés**

(57) Le hamac de sécurité est destiné à empêcher que l'enfant ne puisse basculer et tomber. Il est constitué d'un drap ou d'une couverture (4) rapporté se prolongeant par un gilet (6) dans lequel le buste de l'enfant vient prendre place.



EP 0 922 421 A1

Description

[0001] La présente invention se rapporte à un hamac de sécurité pour jeunes enfants et bébés, évitant que ceux-ci ne puissent basculer par-dessus bord, même quand le jeune enfant ou le bébé est transporté par une personne en bandoulière, en position ventrale, dorsale ou sur le côté.

[0002] De plus en plus de jeunes mères affectionnent tout particulièrement de pouvoir porter leur nouveau né ou leur nourrisson à la mode des africaines ou des indiennes, c'est-à-dire couché contre elles, sur le ventre et la poitrine, c'est-à-dire en position ventrale, ou dans le dos, voire même sur le côté. Pour ce faire, l'enfant est placé dans le hamac et ce hamac, qui peut par ailleurs être suspendu comme un hamac traditionnel à deux points de fixation pour faire couffin ou landau, comprend une ou plusieurs courroies que la jeune maman va porter en bandoulière.

[0003] Le risque existe cependant que l'enfant puisse verser par-dessus bord lorsqu'il gigote, en particulier lorsqu'il va grandissant.

[0004] La présente invention résout le problème ci-dessus en proposant un hamac de sécurité pour jeunes enfants et bébés, sur les bords duquel est rapporté un drap ou une couverture se prolongeant par un gilet dans lequel le buste de l'enfant vient prendre place.

[0005] Le drap ou la couverture est fixé fermement sur les bords du hamac, par exemple au moyen d'une couture ou d'une fermeture rapide du type "velcro", ou une fermeture à glissière.

[0006] Si la fixation du drap ou de la couverture sur le bord du hamac est fixe, c'est-à-dire par couture par exemple, alors le drap ou la couverture se prolongeant par un gilet doit comporter une autre ouverture pour permettre de loger l'enfant sous le drap, c'est-à-dire entre le drap et le fond du hamac et dans le gilet lui servant de camisole ou de justaucorps.

[0007] Pour ce faire, on utilisera avantageusement une fermeture du type fermeture à pression ou à glissière ou de type velcro, par exemple en position ventrale ou dorsale.

[0008] Bien entendu, le gilet porte une encolure et des emmanchures permettant de laisser passer la tête et les bras de l'enfant, les emmanchures pouvant être courtes ou se prolonger par des manches longues.

[0009] Dans une forme d'exécution préférée, le hamac comprend, glissée à l'intérieur de ses bords, une cordelette ou une bande sur laquelle la maman peut tirer aux extrémités afin de froncer les bords, de rapprocher ceux-ci et de mieux envelopper l'enfant.

[0010] Il faut bien comprendre ici que le hamac de sécurité n'a ni les mêmes fonctions ni les mêmes buts que certains hamacs que l'on peut trouver dans le commerce et qui comprennent des pièces de literie telles que draps ou couvertures, voire sacs de couchage, destinés à maintenir l'enfant au chaud.

[0011] Le hamac de sécurité selon l'invention, s'il per-

met évidemment de maintenir l'enfant au chaud, a pour but essentiel d'empêcher l'enfant de basculer par-dessus bord et de tomber, comme on le verra sur le dessin ci-après, son buste étant emprisonné dans le gilet, et s'il tente de se lever ou de se pencher sur l'extérieur, le gilet et le drap ou la couverture qui le prolonge se tend et l'empêche d'aller plus loin.

[0012] La présente invention sera de fait mieux comprise en référence aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemples non limitatifs.

[0013] Dans ces dessins :

- la figure 1 est une vue en perspective de trois quarts dessus du hamac selon l'invention, et
- la figure 2 est une illustration d'un des moyens pour transporter un enfant dans un hamac, ici en position ventrale.

[0014] Comme on le voit sur la figure 1, le hamac se compose, comme tout hamac, d'un fond 1 d'un tissu de préférence moelleux et incurvé, qui est limité par des bords 2 ou bordures dont les deux extrémités se terminent par des crochets 3 permettant de suspendre le hamac.

[0015] Sur la figure, on a représenté le hamac en position de transport, en sorte que les deux crochets ont été mis sur le même côté, mais il suffit de déplacer l'un d'entre eux sur l'autre côté pour pouvoir suspendre le hamac dans sa position traditionnelle.

[0016] Sur les bords 2 du hamac, ici légèrement en dessous, est rapporté un drap ou une couverture 4 qui est fixé à demeure au moyen d'une couture 5.

[0017] Ce drap ou couverture 4 se prolonge par une partie gilet 6 comprenant une encolure 7 et des emmanchures 8, qui est munie sur le devant d'une fermeture à glissière 9 qui se prolonge suffisamment loin sur le drap 4 pour permettre l'introduction aisée d'un enfant.

[0018] Pour des raisons de sécurité, le haut de cette fermeture est cachée par une languette 10 munie d'un bouton à pression 11, afin que l'enfant ne puisse pas la tripoter et l'ouvrir accidentellement.

[0019] Enfin, pour le transport, le hamac comprend une courroie ou lanière 12 permettant de transporter l'enfant en bandoulière, par exemple en position ventrale comme sur la figure 2. On remarquera que dans cette position (comme dans toute autre position d'ailleurs), la tête de l'enfant repose dans le fond du hamac et est bien maintenue.

[0020] Si la maman désire déposer, au moins temporairement, le hamac de sécurité, et qu'elle ne dispose pas de deux points d'ancrage permettant d'y glisser les anneaux de fixation 3, elle peut utiliser alors un anneau de fixation 10 assez sensiblement à l'aplomb du centre de gravité de l'ensemble hamac/enfant (s'il s'y trouve), un point de suspension unique suffisant alors.

[0021] On aura compris au vu des figures que l'enfant qui va être glissé dans le gilet 6 et sous le drap 4, c'est-à-dire entre le drap 4 et le fond du hamac, est libre de

ses mouvements certes et peut donc gigoter, mais qu'il ne peut pas se soulever trop loin, car alors le gilet et le drap qui le prolonge se tendent et bloquent son mouvement. L'enfant ne peut donc verser par-dessus bord et tomber du hamac.

5

[0022] On peut prévoir également, mais ceci uniquement pour des raisons psychologiques destinées à rassurer la mère car le versement de l'enfant, comme expliqué plus haut, est devenu impossible, une sangle de sécurité 14 munie d'une boucle de fixation 15 qui vient en position transversale par-dessus le hamac.

10

[0023] Enfin, d'autres points d'accrochage, tel que celui représenté par la référence 16, peuvent être prévus de façon à bloquer le hamac, par exemple dans une ceinture de sécurité pour voitures.

15

[0024] Au vu de ce qui précède, on aura compris l'intérêt du hamac de sécurité qui permet à la fois de répondre à l'aspiration des jeunes mamans d'être en contact intime avec leur jeune enfant, même et surtout pendant le transport et d'empêcher qu'un accident n'arrive s'il venait à tomber à terre, lors d'un mouvement de l'enfant comme d'ailleurs d'un mouvement mal contrôlé de la part de la jeune mère.

20

Revendications

25

1. Hamac de sécurité pour jeunes enfants et bébés, caractérisé en ce qu'est rapporté sensiblement sur les bords (2) du hamac un drap ou une couverture (4) se prolongeant par un gilet (6) dans lequel le buste de l'enfant vient prendre place.
2. Hamac selon la revendication 1, caractérisé en ce que le gilet est muni d'une fermeture à glissière (9), permettant de l'ouvrir pour y glisser l'enfant.
3. Hamac selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comprend entre ses deux extrémités une courroie (12) permettant de le porter en bandoulière.
4. Hamac selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que ses bords sont munis, dans leur épaisseur, d'une cordelette ou d'une bande permettant de les froncer.

30

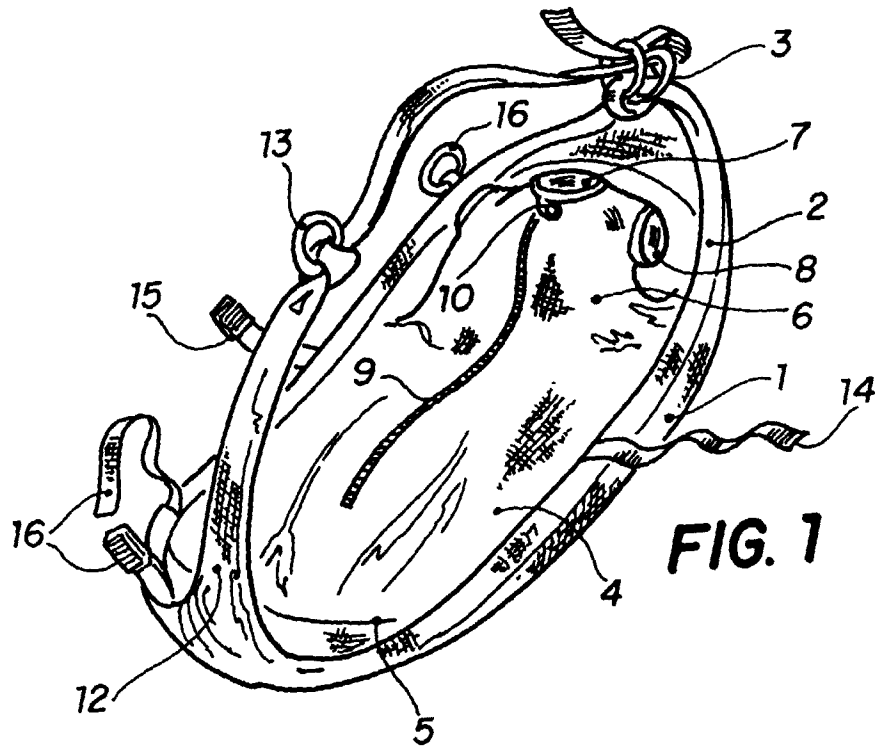
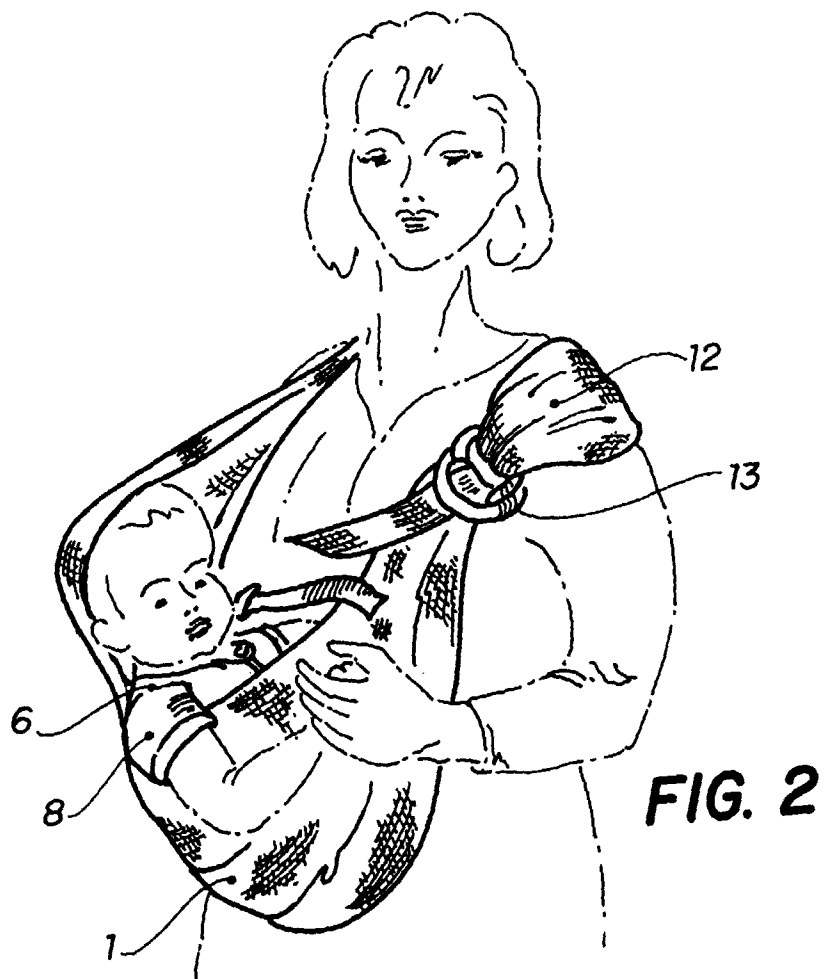
35

40

45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 97 42 0232

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	FR 945 563 A (FOIN) 19 mai 1949 * le document en entier *	1,2	A47D13/02
A	---	3,4	
X	US 3 841 543 A (BOLTON) 15 octobre 1974 * le document en entier *	1-3	
A	---	4	
A	FR 2 399 224 A (ZEWI) 2 mars 1979 * revendication 1; figures *	1,2	

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		12 mai 1998	VandeVondele, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)